

Bulletin d'histoire politique

L'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban de l'assemblée de Québec entre 1867 et 1936

Louise Poitras



Volume 2, numéro 3, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063393ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063393ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poitras, L. (1994). L'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban de l'assemblée de Québec entre 1867 et 1936. *Bulletin d'histoire politique*, 2(3), 19–20. <https://doi.org/10.7202/1063393ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

MÉMOIRES ET THÈSES

**L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DES DÉPUTÉS
D'ARRIÈRE-BAN DE L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC ENTRE 1867 ET 1936¹**

par Louise Poitras
Stagiaire en histoire au Service
de la reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Les contraintes et les implications quotidiennes du travail parlementaire assumé par les députés d'arrière-ban ainsi que les ressources matérielles et financières qui leur sont offertes ont suscité, jusqu'ici, très peu d'intérêt auprès des historiens, des juristes et des politologues canadiens et québécois. En conséquence, à ce chapitre, il existe un trou béant au sein de l'historiographie canadienne. Le caractère partiel des sources documentaires disponibles et la rareté des fonds d'archives faisant état des activités des simples députés sont sans doute à l'origine de cette lacune historiographique. C'est du moins la conclusion à laquelle j'en suis arrivée après avoir effectué une recherche bibliographique dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de maîtrise. Afin de contribuer à l'enrichissement de l'historiographie, j'ai conçu un projet de recherche axé vers l'étude des conditions de travail des simples députés de l'Assemblée législative du Québec de 1867 à 1936.

Compte tenu du fait que les études sur le sujet n'abondent pas, je ne disposais pas de données et de références théoriques suffisamment étoffées sur lesquelles faire reposer mon projet de recherche. Dans ce contexte, j'ai dû concevoir un modèle théorique en recourant aux résultats des recherches menées en sociologie du travail. Ainsi, à l'aide d'une grille de type sociologique, j'ai défini avec précision les conditions de travail particulières des députés étudiés en fonction de divers facteurs et variables tels le travail lui-même et l'environnement. Dans le but de cerner et d'expliquer les causes de l'évolution de chacune des conditions de travail définies dans la grille, j'ai établi, à cet effet, un questionnaire à partir des critères rigoureux de la science historique. Ce modèle théorique a balisé mes recherches

dans des sources aussi couramment utilisées que les *Journaux de l'Assemblée législative* et les *Documents de la session* et dans des sources recélant des richesses encore insoupçonnées par les chercheurs comme, par exemple, le fonds Assemblée nationale.

À l'aide de la stratégie de recherche ci-haut exposée et des sources sélectionnées, je me suis proposée de déterminer les conditions de travail des députés d'arrière-ban de l'Assemblée législative en fonction des rôles d'intermédiaire, de législateur et de contrôleur qu'ils exercent, au Québec, de 1867 à 1936. J'ai plus particulièrement cherché à en démontrer l'évolution et à l'expliquer en insistant, à cet égard, sur l'influence de l'évolution du parlementarisme, des systèmes politique, partisan et électoral, de la conjoncture économique et du statut socio-professionnel du personnel politique. Pour ce faire, j'ai divisé mon mémoire en trois chapitres distincts consacrés, respectivement, à l'étude des conditions de travail du député-intermédiaire, du député-législateur et du député-contrôleur. Chaque chapitre comprend une définition de la fonction étudiée, une critique des sources utilisées et une description du mode de traitement adopté pour chacune d'entre elles de même qu'une description du travail propre à la fonction visée, de l'environnement de travail, des services et des équipements offerts. L'évolution de ces éléments et les causes qui en sont à l'origine sont également explicitées.

Mes recherches ont entre autres révélé que les problèmes liés au développement de l'industrialisation et de l'urbanisation ont provoqué, au début du XX^e siècle, des changements au sein des systèmes parlementaire, politique et partisan. De tels changements ont eu, à leur tour, un impact non négligeable sur la charge de travail des députés. En effet, la multiplication des doléances et des demandes formulées par la population et acheminées vers le système politique a exigé, de la part de ce dernier, des interventions plus fréquentes et plus spécialisées qu'auparavant dans plusieurs sphères de l'activité humaine entraînant ainsi la création de nouveaux ministères et organismes dont le mandat est d'appliquer et de gérer les programmes et les services alors institués. Or, les incursions du système politique dans la société impliquent, pour le député-intermédiaire, un surcroît de travail, car il doit s'informer des modalités

1. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1993, 181 p.

d'application des programmes et des services offerts de manière à guider adéquatement ses commettants dans les dédales de l'administration publique en pleine croissance. Pour sa part, en tant que critique officiel du gouvernement, le député-contrôleur doit surveiller les activités d'un plus grand nombre de fonctionnaires, de ministères, d'organismes et de régies. Dans le cas du député-législateur, les changements susmentionnés se traduisent par une réduction de sa marge de manoeuvre législative dans le domaine public. De nature plus spécialisée, les interventions du système politique en matière de législation publique exigent le recours à un personnel plus qualifié auquel les députés n'ont pas accès. Dès lors, vers 1905, le Conseil des ministres s'empare du champ de législation publique et impose une discipline partisane aux députés afin de faciliter l'adoption des projets de loi formulés par les ministres.

Quoique plus spécialisés, les projets de loi ne sont pas nombreux et complexes au point d'exiger une étude prolongée s'étendant sur plusieurs mois. Par conséquent, la convocation et la prorogation des sessions ainsi que les horaires de travail de l'Assemblée et des comités demeurent bien ancrés à la tradition parlementaire. Il faut aussi ajouter que la docilité de l'opposition qui n'use pas de manoeuvres obstructionnistes et l'insuffisance de l'indemnité parlementaire ne favorisent pas la prolongation des sessions.

Le développement de l'administration publique mentionné précédemment comporte aussi certains avantages. De fait, l'accroissement du nombre de fonctionnaires crée des pressions sur les services offerts dans les édifices parlementaires tels les services bibliothécaires et les services de comptabilité dont le personnel est numériquement restreint. Les membres de l'Assemblée législative se voient ainsi dans l'obligation de débloquer les fonds nécessaires à l'embauche de nouveaux employés facilitant ainsi le travail des fonctionnaires et des députés.

Mes recherches ont également démontré que le montant de l'indemnité parlementaire évolue généralement au gré des fluctuations de la conjoncture économique. En ce sens, chaque fois qu'une crise économique éclate, les députés, craignant de déplaire aux électeurs et d'ajouter un poids sur le fardeau des contribuables, réduisent leur indemnité. Lorsque

la situation économique est favorable, les députés sont plus enclins à accepter des mesures visant à hausser l'indemnité qui leur est accordée.

LES CHRONIQUEURS PARLEMENTAIRES, MEMBRES DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC, DE 1871 à 1921¹

par Jocelyn Saint-Pierre
Responsable du Service
de la reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Pendant des années, les journalistes du Québec et d'ailleurs ont rempli un rôle éminemment important, soit celui de rendre compte des débats de l'Assemblée législative de Québec. Grâce à eux, il nous est possible aujourd'hui de connaître notre passé parlementaire. Dans une thèse de doctorat qui vient d'être soutenue à l'Université à Laval, j'ai voulu expliquer le travail de ces chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse. Je vais tenter, dans le court texte qui suit, d'en faire un résumé.

Un double objectif

En entreprenant cette thèse, je poursuivais un double objectif. Le premier comportait trois éléments:

1. Expliquer le fonctionnement de la Tribune de la presse, une institution parlementaire;
2. Brosser le portrait du chroniqueur parlementaire, membre de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative, entre 1871 et 1921;
3. Analyser une pratique journalistique, la chronique parlementaire publiée dans les principaux quotidiens québécois, de la cueillette de l'information jusqu'au lecteur.

Les quatre premiers chapitres sont orientés vers cet objectif.

1. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1993, 755 p.